



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 février 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
5 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
9 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude GROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
19 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
20 ENTRELACS	T Claire COCHET	
21 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
22 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
23 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
24 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
25 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
26 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
27 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
28 MOTZ	T Daniel CLERC	
29 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
30 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
31 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	Départ après la 41 ^{ème} délibération
32 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Départ après la 36 ^{ème} délibération
33 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
34 SAINT OURS	T Louis ALLARD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Départ après la 36 ^{ème} délibération
35 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
36 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
39 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
40 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
42 VOGLANS	T Martine BERNON	Départ après la 35 ^{ème} délibération
43 VOGLANS	T Yves MERCIER	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
TRESSERVE	Christian ROUSSEL

Autres présents non-votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 36 Année : 2022

Exécutoire le : 01 MARS 2022

Affichée le : 01 MARS 2022

Visée le : 01 MARS 2022

FINANCES

Régie des plages – Demande de remise gracieuse

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 modifié par l'article 8-V de la loi 2015 957 du 3 août 2015, portant la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2016 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le procès-verbal de vérification de la régie des plages en date du 7 juillet 2021,

Vu l'arrêté de nomination en date du 31 janvier 2017 déléguant la régie des plages à Madame Sylvie Normand

Vu l'ordre de versement du 23 septembre 2021 adressé à Madame Sylvie Normand,

Vu la demande de remise gracieuse de la régisseuse en date du 15 octobre 2021,

Un dépôt de plainte a été réalisé le 7 juillet 2021 pour constater un vol dans le local de la plage des Mottets. Le local n'a pas été fracturé, mais le coffre a été arraché du mur et emporté. Lors des opérations de contrôle qui ont suivi, il a été constaté que le préjudice portait sur 386,00 euros en numéraire. Un procès-verbal a été établi le jour même par la Trésorerie et a constaté le déficit.

Or la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée dès lors qu'un déficit est constaté sur sa régie. Aussi un ordre de reversement a été rédigé à l'encontre de Madame Sylvie Normand le 23 septembre 2021.

Conformément à la procédure, l'intéressée a adressé une demande de remise gracieuse au Directeur Départemental des Finances Publiques le 5 octobre 2021.

Monsieur le Président précise que, dès le constat du vol établi, toutes les mesures ont été prises pour sécuriser le local et toutes les serrures ont été changées. S'agissant d'un cas unique relevé dans la gestion de la régie des plages, Monsieur le Président propose à l'assemblée un avis favorable à la demande de remise gracieuse, en rappelant toutefois la vigilance à maintenir sur la sécurité dans la conservation des fonds des régies.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à émettre un avis favorable concernant la remise gracieuse demandée par Madame Sylvie Normand.

Aix-les-Bains, le 22 février 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 67
- Présents et représentés : 49
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Ordre de versement pour les régisseurs de collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et les régisseurs d'État



Affaire suivie par Olivier VERDENAL

Directeur des Finances

T. 04 79 61 81 31 / 06 08 37 91 50

o.verdenal@grand-lac.fr

AIX LES BAINS, LE 23/09/2021

Ordre de versement établi à l'encontre de
Mme Sylvie NORMAND
Régisseur de la plage des Mottets

Vu l'article 60 modifié de la loi de finances pour 1963 n° 63-156 du 23 février 1963 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté de nomination de Mme Sylvie NORMAND, régisseur en date du 31 janvier 2017,

Vu le procès-verbal en date du 7 juillet 2021 constatant le déficit (en cas de vérification ayant conduit à la découverte d'un manquant) (Le PV doit être en pièce jointe s'il n'a pas été notifié avant).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la régularisation du déficit constaté à la régie des plages ne peut être obtenue que par la mise en jeu de votre responsabilité personnelle et pécuniaire en votre qualité de régisseur en fonctions à la date des faits.

S'il s'agit d'un seul manquement intervenu une seule fois : exemples : erreur de caisse, dépense ne pouvant être justifiée... il faut indiquer :

Ce déficit qui s'élève, à ce jour, à trois cent quatre-vingt-six euros (386,00 euros) résulte d'un vol. Il se répartit comme suit :

Nature du déficit ¹	Période (années, mois, semaines ou jours)	Montant en €
Encaissements en numéraire	Juillet 2021	286,00
Fonds de caisse prévu par l'acte constitutif de la sous-régie	Juillet 2021	50,00
Fonds de caisse transféré de la régie principale vers la sous-régie	Juillet 2021	50,00
Total		386,00 €

^{1/} il s'agit d'indiquer de manière précise le manquement reproché (un par ligne) au-delà des grandes catégories (non encaissement, manquant en monnaie, dépense irrégulière...) et aussi de bien individualiser chacune des périodes concernées.

En application des dispositions conjuguées de l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963, portant loi de finances pour 1963 et du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs susvisés, je vous invite à couvrir ce déficit en versant à la caisse du comptable de / ou du DDFiP (comptable assignataire) la somme de trois cent quatre-vingt-six euros (386,00 euros).

Vous disposez d'un délai de quinze jours à compter de la notification du présent ordre de versement pour solliciter un sursis de versement auprès de l'ordonnateur (services financiers – 1 500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS) ou adresser une demande en remise gracieuse auprès du directeur départemental des finances publiques (DDFiP73 – 5 avenue Victoria – 73100 AIX-LES-BAINS).

Dans l'hypothèse où aucune suite ne serait réservée à cet ordre de versement, un arrêté de débit sera immédiatement pris à votre encontre.

Par ailleurs, il est précisé que le présent ordre de versement peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Le Président,
Renaud BERETTI



PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE LA SOUS-RÉGIE DE RECETTES PLAGE DES MOTTETS POUR LE SERVICE DES PLAGES DE GRAND LAC

Trésorerie d'AIX LES BAINS...
 Codique du poste comptable : 073048...
 Intitulé de la régie vérifiée : SOUS REGIE LES MOTTETS DE LA REGIE PRINCIPALE DE RECETTES POUR LE SERVICE DES PLAGES...
 Collectivité de rattachement : GRAND LAC BUDGET PRINCIPAL 80200...
 Numéro de régie Hélios : ...80222...
 Nom et qualité du vérificateur : Grégory DUBUISSON , adjoint de la Trésorerie d'Aix les Bains
 Date de vérification : ...07/07/2021...
 Date de la précédente vérification : 06/08/2020...

EXAMEN PRÉPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	31/07/2017
Avis comptable	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : ...30/01/2017...
Nature des recettes encaissées	Vente des tickets d'entrée (plage du Bourget du Lac) Encaissement pour le compte de tiers : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Convention <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : <input checked="" type="checkbox"/> numéraire <input checked="" type="checkbox"/> chèques <input checked="" type="checkbox"/> carte bancaire <input type="checkbox"/> internet
Mode de perception des recettes	<input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> prélèvement <input type="checkbox"/> mandat postal <input type="checkbox"/> téléphone <input type="checkbox"/> instrument de paiement ¹ : <input type="checkbox"/> autres :
Montant de l'encaisse	1800€ pour la sous-régie
Fonds de caisse	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant : 50€.....
Régie à fonctionnement continu	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (<i> périodicité à préciser </i>) : du 1 ^{er} juin au 15 septembre de chaque année civile.....
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : versement de l'encaisse hebdomadaire/ versement des justificatifs de pièce par quinzaine. A la date du 07/7/2021 (contrôle sur pièces) : - versement du fonds de caisse réalisé le 11/6/21 d'un montant de 50€ pour la sous-régie (et d'un montant de 150€ pour la régie principale) - versements à la trésorerie par virement depuis le compte DFT : le 05/7/2021, le 01/07/2021, le 21/6/21 - versements du numéraire à La Banque Postale le 25/06/2021 et le 02/07/2021
La fréquence des dépôts hebdomadaires est respectée.	
Encaisse maximum de 1800€ respectée.	

¹ CESU, chèque-vacances, et tout autre instrument de paiement prévu par l'acte constitutif (chèque-loisirs, chèque-livre, etc...)

Existence de sous-régie(s)	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Nombre :
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Nombre :
Existence d'un compte DFT	<input checked="" type="checkbox"/> oui	Numéro : 00002000838...	
Mentions relatives au régisseur	Cautionnement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
	Indemnité de responsabilité : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Décision tarifaire	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Date : 10/12/2019.....
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	L'arrêté de création de la régie prévoit le dégagement de l'encaisse dès que le plafond d'encaisse de 1800€ est atteint, et au minimum toutes les semaines.		

Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Nom : Sylvie NORMAND.....
	Date de nomination : 31/01/2017.....
	Avis conforme du comptable <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : 30/01/2017.....
	Montant du cautionnement : 3 800€.....
	Justification de cautionnement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Cotisation à jour : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	Montant du cautionnement adapté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Nature du justificatif : AFCM G3-1354487.....
	Indemnité de responsabilité : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant :
	Assurance personnelle : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Mandataire(s) suppléant(s)	Nom : Cyril BENARD.....
	Date de nomination : ...31/01/2017.....
	Avis conforme du comptable <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : ...30/01/2017.....
	Indemnité de responsabilité : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Montant :
Autre(s) mandataire(s)	Assurance personnelle : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	Nom : Marie de Carmo ANTUNES, Léa CARLOS, Meije DELOUX, Manon JOURDAIN et Manon LENOIR.....
	Date de nomination : 15/06/2021.....
	Avis conforme du comptable : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : 14/06/2020.....
	Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Date : 15/06/2021.....
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	<p>Un dépôt de plainte a été réalisé par le régisseur le 07/07/2021 pour constater le vol du coffre fort de la sous-régie. La première plainte mentionne le vol d'un montant de 348,50€ en numéraire</p> <p>Cependant après la plainte, le régisseur a corrigé ce montant pour le porter à 386€.</p> <p>Le régisseur déclare que cette somme de 386€ était composée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des encaissements en numéraire de 286€ ; - un fonds de caisse de 50€ tel que prévu dans l'acte constitutif de la sous-régie ; - un fonds de caisse de 50€ que le régisseur a transféré à sa propre initiative du fonds de caisse de la régie principale du service des plages de Grand Lac vers le fonds de caisse de la sous régie. <p>La présente vérification est réalisée afin de constater le déficit lié au vol.</p>

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
Sous-total billets			néant
Pièces			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
Sous-total pièces			néant
Total numéraire			0
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ²	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
		27	207,50
Total Chèques	néant	Total cartes bancaires	207,50€
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature	Valeur faciale	Nombre	Montant
			0
			0
			0
Sous total Instruments de paiement			néant

Comptabilité en numéraire de la sous-régie	
Recettes en numéraire entre le 01/07/2021 et 05/07/2021	286
Montant du fonds de caisse en numéraire	50
Fonds de caisse en numéraire transféré par le régisseur de la régie principale vers la sous-régie	50
Montant de l'encaisse à constater	386
Respect du montant d'encaisse : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Constataion du déficit	
Reconnaissance du numéraire	0,00€
Montant de l'encaisse à constater	386,00
Déficit	- 386€

² facturette(s) CB

CONCLUSIONS

Le dépôt de plainte mentionne que
- les voleurs ont emporté le coffre,
- le coffre de la sous-régie était accroché au mur d'une pièce de stockage,
- les portes et les fenêtres n'ont pas été forcées
La sécurisation de l'ouverture des portes et la procédure de la gestion des clés sont à revoir.

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie

La collectivité Grand Lac n'a pas modifié l'arrêté constitutif de la sous-régie passant le fonds de caisse de 50€ à 100€. Le transfert de 50€ du fonds de caisse de la régie principale du service des plages de Grand Lac vers le fonds de caisse de la sous-régie de la plage des Mottets été réalisé à la seule initiative du régisseur.

Réponse du régisseur

(dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)

Réponse de l'ordonnateur

A AIX LES BAINS, le 7 juillet 2021,

Le vérificateur,

Le régisseur ,

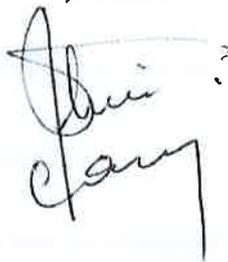
L'ordonnateur

Grégory DUBUISSON

Sylvie NORMAND

L'Inspecteur Adjoint
Par Procuration

Grégory DUBUISSON



TRESORERIE PRINCIPALE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél : 04.79.36.07.54

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Régie des plages - Demande de remise gracieuse

Date de transmission de l'acte : 01/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 01/03/2022

Numéro de l'acte : d4070 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220222-d4070-DE

Date de décision : 22/02/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres